



LOVE UK
WORK EXPERIENCE

ALTERNANCE

COMPTEZ SUR NOUS POUR VOTRE **RECHERCHE ET SUIVI DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION**



20

QUESTIONS REPONSES
SUR LE CONTRAT
DE PROFESSIONNALISATION

POUR VOTRE INFORMATION

- Nous vous assistons dans la recherche, la concrétisation et le suivi personnalisé dans le cadre **votre contrat de professionnalisation uniquement.**

La durée du contrat de professionnalisation est de 12 mois.

Q1 - Qu'est ce qu'un contrat en alternance?

R1- Le **contrat** en **alternance** est un **contrat** de travail dont la particularité est l'**alternance** de périodes de travail au sein d'une entreprise d'accueil et de périodes de formation professionnelle.

En France, vous avez 2 types de contrat.



Le contrat d'apprentissage & le contrat de professionnalisation.

Q2 – Quelle est la rémunération pour un contrat en alternance?

R2- EN DESSOUS
DU BAC PRO

= OU >
AU BAC PRO

EN SAVOIR +

- 21 ans

836,7 € (55% du SMIC)

21 ANS À 25 ANS

1064,9 € (70% du SMIC)

26 ANS OU PLUS

85 % du smic ou de la
rémunération minimale prévue
par
les dispositions
conventionnelles applicables
dans l'entreprise.

85 % du smic ou de la
rémunération minimale prévue
par
les dispositions
conventionnelles applicables
dans l'entreprise.

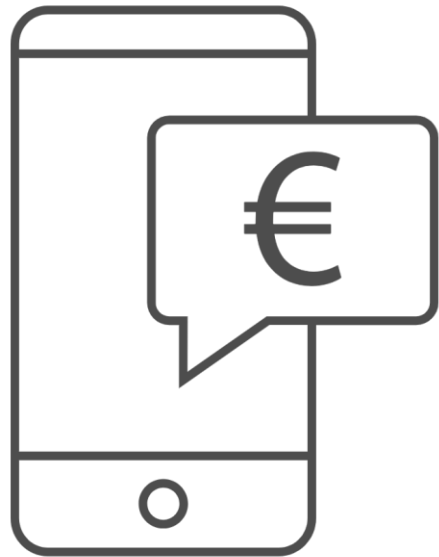
988,8 € (65% du SMIC)

1216,9 € (80% du SMIC)



Q3 – Quelle est la fréquence de la **rémunération** pour un contrat en alternance?

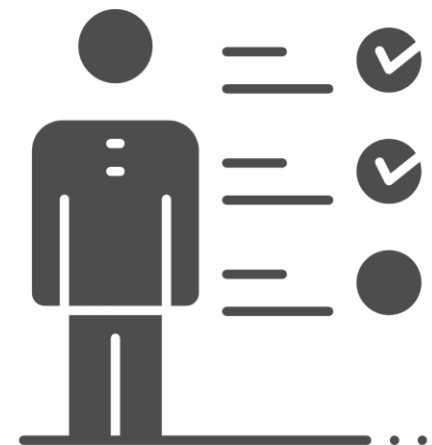
R3-



**PAIEMENT
MENSUEL**

Q4 - Pourquoi choisir un contrat en alternance?

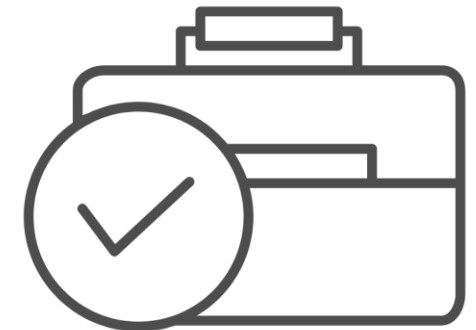
R4- Se former en alternance, c'est avant tout choisir la possibilité d'acquérir des compétences professionnelles à long terme et devenir un collaborateur efficace et dynamique en plus de l'obtention d'un diplôme reconnu par l'état.



Q5 - Quel est votre **statut** en tant qu' étudiant en alternance ?

R5-En **alternance**, un étudiant en formation supérieure bénéficie également du **statut** de salarié. Vous disposez ainsi d'un contrat dont les termes **sont** définis par votre entreprise d'accueil et répondez au même règlement intérieur que le reste des employés de l'entreprise.

Vos droits

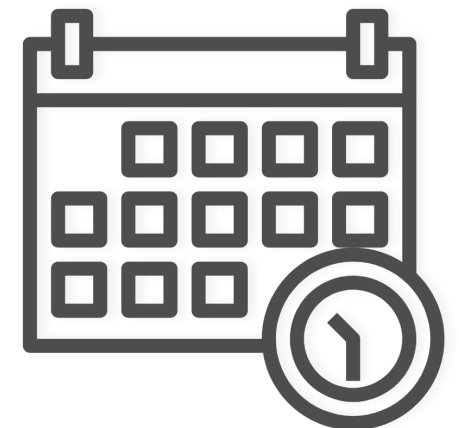


Q6 - Quand débiter le contrat en alternance?

R6-Le contrat d'**alternance** peut **commencer** 2 mois avant la date de début de formation et jusqu'à 3 mois après.

Nous contacter pour plus d'information

CONTACT



Q7 - Qui **finance** la formation en alternance?

R7- Pour un **contrat** en alternance, le coût de **formation** est pris en charge par l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) dont dépend votre entreprise d'accueil pour votre **contrat de professionnalisation**.



CONTACT

Q8 – Quelles sont **les aides** pour un contrat de professionnalisation ?

R8- **Pour** celle à la signature du **contrat**, elle doit être demandée auprès de l'Agefiph

dans les 3 mois suivant la date de signature du **contrat**

Le montant s'élève à :

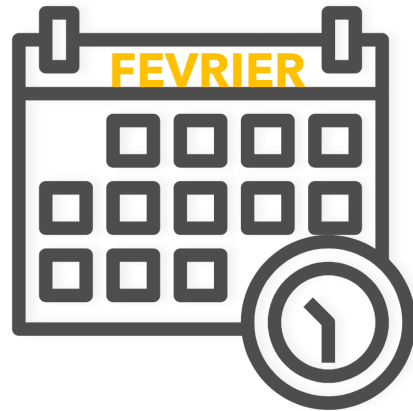
1000 € **pour un contrat de professionnalisation** de 6 mois.

2 000 € **pour un contrat** de 12 mois.

CONTACT

Q9 – **Quand** commencer sa recherche pour un contrat en alternance?

R9-



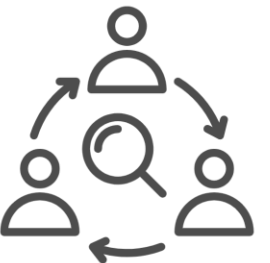
**COMMENCER
EN FEVRIER**



**FINALISER EN
SEPTEMBRE**

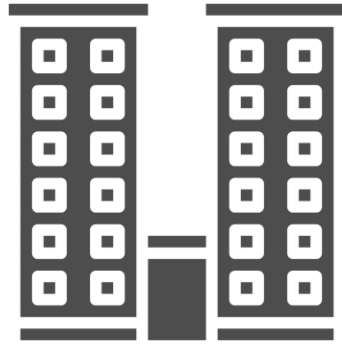
Idéalement il faut commencer la recherche d'un contrat en **alternance** s'étale donc du mois **Février** au mois de **septembre**.

CONTACT



Q10 – Comment débuter un contrat en alternance?

R10 -



1

**COMMENCER PAR
L'IMMERSION EN
ENTREPRISE**



2

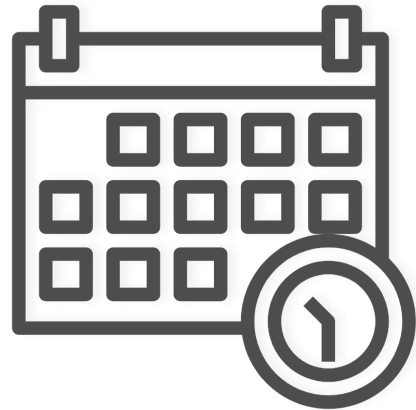
**SUIVRE PAR LA
FORMATION EN
ECOLE**

CONTACT

Il est conseillé de débuter le **contrat** par l'immersion en entreprise. Cependant, la formation en centre doit commencer dans les 2 premiers mois du **contrat** ou de l'action de **professionnalisation**. Le **contrat** à durée déterminée se situe au plus tard dans les 2 mois qui suivent la validation de la formation.

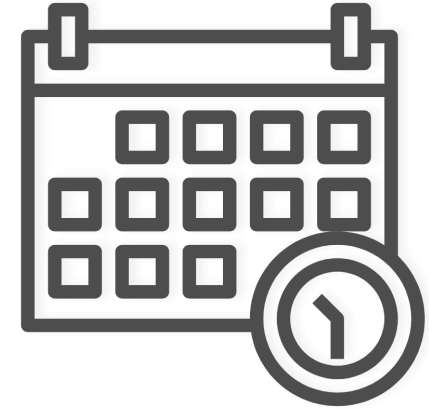
Q11 – Quand peut débuter et se finir un contrat en alternance?

R11-



DEBUTER 2 MOIS AVANT

Peut commencer
2 mois avant la date de
début de la formation



FINIR 1 A 2 MOIS APRES

Il peut prendre fin 1 à 2 mois
après la date des épreuves qui
généralement n'est pas connue
au moment de la signature
du **contrat**.

CONTACT

Q12 - Qui peut faire de l'alternance ?

R12-

16 ans - 26 ans

26 ans et +

CONTACT

Q13 – **Qui paye** le salaire d'un contrat de professionnalisation ?

R13- Il est à la charge de l'employeur. Il peut être pris en charge par les OPCO. Si ce n'est pas le cas, le **contrat de professionnalisation** peut malgré tout être conclu si l'employeur accepte de prendre en charge le coût entier de la formation.

CONTACT

Q14 - Qu'est ce qu'OPCO?

R14- **Organisme paritaire collecteur agréé**

L'alternance : les **OPCO** sont en mesure d'assurer le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et Pro-A) et ce, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles.

CONTACT

Q15 - Comment trouver mon OPCO?

R15-

Liste des 11 Opco qui ont reçu l'agrément du ministère du travail, à la suite des négociations au sein des branches professionnelles.

[Opco Commerce](#) (vente, négoce, commerce de détail, commerce de gros...)

[Atlas](#) (assurances, banques, finances)

[Santé](#) (hospitalisation, établissements médico-sociaux...)

[AFDAS](#) (presse, édition, cinéma, casino, musique, spectacle vivant, sport, tourisme, radio, audiovisuel, télécommunication...)

[Cohésion sociale](#) (centres socio-culturels, animation, insertion, Pôle emploi, régie de quartier, HLM,...)

[Entreprises de proximité](#) (artisanat, professions libérales...)

[Entreprises et salariés des services à forte intensité de main-d'œuvre](#) (chaînes de restaurants, portage salariale, enseignement privé, restauration rapide, activité du déchet, travail temporaire...)

[OCAPIAT](#) (les entreprises et exploitations agricoles, les acteurs du territoire et les entreprises du secteur alimentaire...)

[OPCO 2i](#) (industrie, métallurgie, textile...)

[Construction](#) (bâtiment, travaux publics)

[Mobilité](#) (ferroviaire, maritime, automobile, transport de voyageur, tourisme...)

ANNUAIRE OPCO

CONTACT

<https://www.centre-inffo.fr/site-reforme/la-liste-des-11-opco-publiee-au-journal-officiel>

Q16 - Qui peut établir un contrat de professionnalisation ?

R16-

Oui	Non
tout employeur privé Les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire et les employeurs saisonniers ne sont pas exclus du dispositif.	les particuliers employeurs

CONTACT

Q17 – Comment faire un contrat de professionnalisation adulte ?

R17- Le **contrat de professionnalisation** est un **contrat** de travail en alternance conclu au moyen **du formulaire CERFA n°12434*02**. Signé par l'employeur et le salarié titulaire, celui-ci doit être établi par écrit en **3 exemplaires** : un pour l'employeur, un pour le salarié.



CONTACT

Q18 – Comment se déroule un contrat de professionnalisation ?

R18-



**CONTRAT A DUREE DÉTERMINÉE ALLANT
DE 6 MOIS - 12 MOIS EN FONCTION DE LA
FORMATION SUIVIE.**

CONTACT



CONTACT

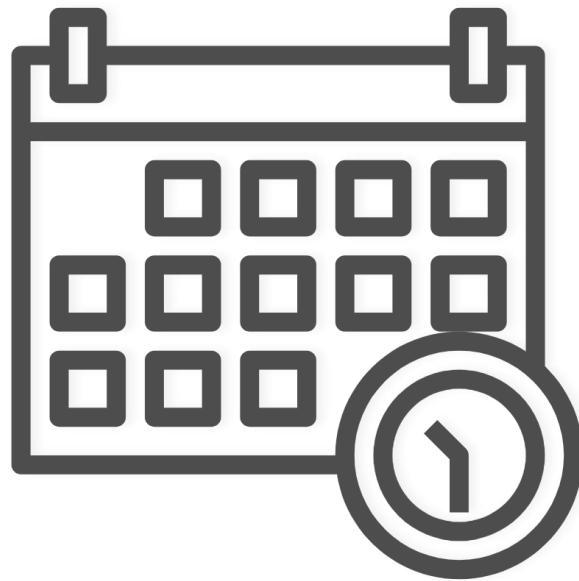
Q19 - Quel est le but d'un contrat de professionnalisation ?

R19-

- Il a pour **objectif** d'apprendre un métier, en alternant les périodes de formation générale, théorique et pratique, entre l'organisme de formation où l'alternant suit des cours et l'entreprise qui l'emploie..

Q20 QU'EST CE QUE LE SUIVI PERSONNALISÉ ?

R20-



Point **bi-mensuel** **Par telephone**

Il s'agit de notre service
d'accompagnement personnalisé pendant la
période de votre choix.

Suivi administratif

**Point sur votre niveau de satisfaction
pendant votre placement en entreprise**

CONTACT

PAIEMENT EN € **OPTION 1 MOIS**



**CONFIRMATION DE
VOTRE CONTRAT**

200 EUROS

40 EUROS/ MOIS

**POUR COMMENCER LE PROCESSUS
DE RECHERCHE ET PLACEMENT**

**UNE FOIS LE CONTRAT SIGNE POUR
COMMENCER LE SUIVI MENSUEL**

PAIEMENT EN € OPTION SUIVI 3 MOIS



**CONFIRMATION DE
VOTRE CONTRAT**

200 EUROS



110 EUROS

**POUR COMMENCER LE PROCESSUS
DE RECHERCHE ET PLACEMENT**

**UNE FOIS LE CONTRAT SIGNE POUR
COMMENCER LE SUIVI MENSUEL**

PAIEMENT EN € OPTION SUIVI 6 MOIS



**CONFIRMATION DE
VOTRE CONTRAT**

200 EUROS



210 EUROS

**POUR COMMENCER LE PROCESSUS
DE RECHERCHE ET PLACEMENT**

**UNE FOIS LE CONTRAT SIGNE POUR
COMMENCER LE SUIVI MENSUEL**

PAIEMENT EN € OPTION SUIVI 12 MOIS



CONFIRMATION DE
VOTRE CONTRAT

200 EUROS



460 EUROS

POUR COMMENCER LE PROCESSUS
DE RECHERCHE ET PLACEMENT

UNE FOIS LE CONTRAT SIGNE POUR
COMMENCER LE SUIVI MENSUEL

PAIEMENT EN EUROS

TW account holder

Love Uk Work Experience Limited

IBAN BE71 9670 4052 7269

Bank code (SWIFT / BIC) TRWIBEB1XXX

Address

TransferWise Europe SA

Avenue Marnix 13-17

Brussels

1000

Belgium

POUR LE PAIEMENT

ENVOI
DE LA
FACTURE

VOTRE
ACCORD

PAIEMENT DE
LA FACTURE
PAR CARTE
BLEUE OU
VIREMENT
BANCAIRE

RECHERCHE
&
PLACEMENT
"MATCH"
DANS VOTRE
ENTREPRISE
D'ACCUEIL

PAIEMENT
DU SUIVI
MENSUEL
SOUHAITÉ

1



200 euros

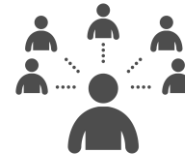
2



3



4



6



100 % **REMBOURSÉ** SI NOUS NE VOUS TROUVONS AUCUN PLACEMENT

Suivi administratif personnalisé proposé

COMBIEN DE TEMPS FAUT IL POUR TROUVER UN CONTRAT EN ALTERNANCE?

4 SEMAINES A 10 SEMAINES



LES SECTEURS



Graphic Design
UX/UI



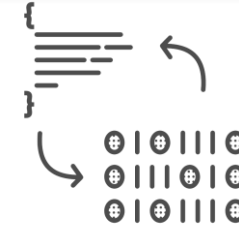
SEO



VIDEO



Digital Marketing



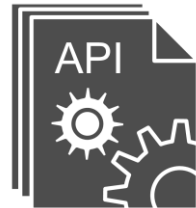
IT / programming



Communication
and events



Engineering



software developer



Online Communication



Customer service



Comptabilité
Finance
Assurance



Business development



BTP- Real estate



Administrative roles



Sales operations
& Import – Export - FMCG

SUIVI ADMINISTRATIF



LOVE UK
WORK EXPERIENCE

OUI

EST- CE PAYÉ?

OUI

**En fonction de la
règlementation en
vigueur**

**SI VOUS NE TROUVEZ PAS D'ENTREPRISE,
PUIS -JE AVOIR UN REMBOURSEMENT?**

OUI

**SI JE SUIS ETUDIANT ETRANGER, EST -CE
POSSIBLE?**

OUI

CONTACT AUJOURD'HUI

UK & INTERNATIONAL

Priscille Sandrine

contact@love-uk-workexperience.co.uk

FRANCE

Charlotte Coleman

Charlotte.Coleman@love-uk-workexperience.co.uk

[ENVOYEZ VOTRE CANDIDATURE AUJOURD'HUI!](#)

